

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 96-006 du 30 Mai 1996

portant autorisation de ratification de l'Accord de Crédit de Développement N° 2712-BEN signé le 19 Mai 1995 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement relatif au financement du projet de gestion environnementale.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté en sa séance du Jeudi 23 Mai 1996 ;

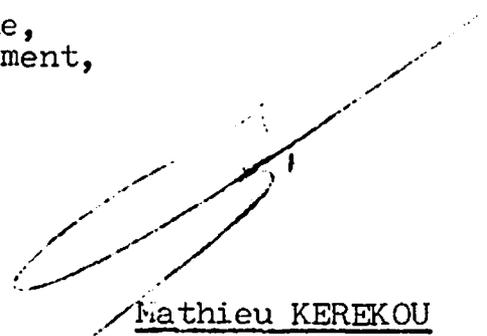
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord de Crédit de Développement N°2712-BEN signé le 19 Mai 1995 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre du financement du projet de gestion environnementale.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

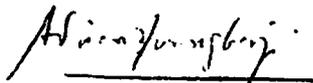
Fait à COTONOU, le 30 Mai 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la
Coordination de l'Action Gouver-
nementale et des Relations avec les
Institutions,



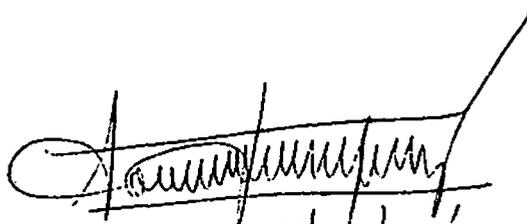
Maître Adrien HOUNGBEDJI

.../...

Le Ministre des Finances,

Le Ministre de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme,

Moïse MENSAH


Sahidou DANGO-NADEY

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 CES 2 PNCAGRI 4 MF 4
MEHU 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DLC-DGBM-CF-DGTCP 4 DCF-DGID-
DGDDI 3 BN-DAN-DLC 3 GC NB-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3
JORB 1 AID 2.-